

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 831 Service judiciaire.

n° 831

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

### TEXTE INTÉGRAL

M. Prunet Jacques, administrateur adjoint de 13 classe des colonies, licencié en droit, est nommé à titre provisoire président par intérim du tribunal de 17 instance de Djibouti, en remplacement de M. Giot, M. Prunet eumulera avec ses fonctions actuelles au secrétariat général du Gouvernement celles auxquelles il vient d'être nommé. Avant d'entrer en fonctions, M. Prunet prêtera le serment prescrit par la loi, M. Prunet percevra l'allocation prévue par l'article 2 du décret du 26 novembre 1946.